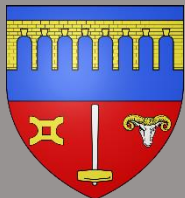




**Communauté de Communes des Hautes-Vosges
Commune de LE SYNDICAT (88)**



1^E MODIFICATION DU

PLAN LOCAL D'**U**RBANISME

2 – Note de synthèse

ESpace &
TERRitoires

ÉTUDES DE CONSTATS DE NECESSAIRE ET DE REALISATION



Dossier Enquête publique

<i>Dossier Enquête publique</i>	

La procédure de Modification du PLU de la commune de LE SYNDICAT est initiée par la Communauté de Communes des Hautes Vosges, compétente en matière de planification urbaine.

La procédure permet :

- De modifier les prescriptions littérales applicables aux hangars en zone UA et en zone UY.
- De modifier les prescriptions applicables aux constructions isolées en zone A et en zone N

La procédure permettait initialement de créer un STECAL pour le développement d'une activité agricole. Au regard des Avis des Personnes Publiques Associées, ce point est supprimé pour assurer la conformité de la procédure. (Cf. document 7 – Note complémentaire)